



SALON
SME

Pour les freelances,
créateurs et dirigeants de TPE

BLOG DU SALON SME CHARTE ÉDITORIALE

<https://blog.salonsme.com>

Cette charte éditoriale s'adresse aux **contributeurs du blog du Salon SME**. Les articles et tribunes de nos contributeurs sont promus et visibles. Respecter cette charte est impératif pour être publié et surtout pour valoriser votre expertise ou votre structure.



#SalonSME
#RencontresDécisives
#TransitionEntrepreneuriale

A propos du Salon SME

Le Salon SME est dédié aux entrepreneurs : indépendants/freelances, créateurs/dirigeants de TPE ainsi qu'aux professionnels de l'accompagnement.

> [Voir à qui s'adresse le salon](#)

En 2026, le Salon SME se déroulera à Paris les 13 et 14 octobre.

92% des visiteurs déclarent être satisfaits ou très satisfaits des conférences et des échanges avec les exposants : une qualité à retrouver dans le blog.

Le blog du Salon SME est le lien entre 2 éditions

- Il permet aux entrepreneurs-visiteurs du salon de préparer en amont leur visite, d'approfondir un sujet traité lors du salon ou d'être informé d'une actualité.
- Il donne donc essentiellement la parole aux experts (exposants ou conférenciers) du Salon SME, pour leur permettre d'informer et d'accompagner au quotidien, toute l'année, les visiteurs du salon.
- Il est organisé en rubriques permettant aux internautes de trouver rapidement les contenus qu'ils recherchent.

Le blog du Salon SME doit répondre aux attentes des visiteurs avec le même souci de qualité, afin de leur donner envie d'en savoir plus, de rencontrer au salon les contributeurs du blog et d'approfondir avec eux les sujets abordés.

Pour répondre aux attentes des visiteurs et valoriser votre expertise et votre structure, il convient de bannir les articles publicitaires. Vous serez lu, apprécié, recommandé si vous partagez des conseils concrets utiles pour créer, financer, gérer, développer son entreprise.

Pourquoi contribuer au blog du Salon SME ?

Pour gagner en visibilité et crédibilité auprès d'une communauté d'entrepreneurs impliqués et qui veulent progresser.

Les articles et tribunes de nos contributeurs sont promus et visibles.

Dès qu'un article ou une tribune est publié, il est promu sur LinkedIn. **Le thème et le contributeur sont mis en avant.** Les meilleurs articles sont sélectionnés par l'éditeur du blog, selon des critères de pertinence et de qualité du post (fond + forme) et inclus dans la newsletter mensuelle du Salon SME adressée à 15 000 entrepreneurs. **Publier un article sur le blog du Salon SME vous garantit donc une forte visibilité.**

Comment contribuer ? C'est très simple

1 . Rédiger un article de conseils et d'informations, non promotionnel, en adéquation avec la vocation du salon et donc du blog : aider concrètement les entrepreneurs à créer, gérer et développer leur business. Choisir un thème qui se traduira par un mot-clé ou une expression clé. L'article devra traiter, se concentrer sur ce sujet et uniquement ce sujet.

Sur la forme, l'article devra comporter :

- Entre 3 500 et 5 000 caractères espaces inclus.
- Un titre court et signifiant qui reprend le mot clé choisi de 60 caractères maximum.
- Une introduction, différente du 1^{er} paragraphe, de 3 lignes maximum pour contextualiser le propos.
- Des intertitres reprenant des mots sémantiquement liés au mot clé pour améliorer la lisibilité et le référencement.
- En option, 1 ou 2 liens pointant vers du contenu externe placés derrière un texte signifiant.

Ou rédiger une tribune sur un sujet d'actualité en lien avec les thèmes traités par le salon et le blog.

IMPORTANT :

- Le contenu se doit d'être unique, ou réécrit à plus de 70% si déjà publié sur Internet, pour éviter tout contenu dupliqué.
- L'éditeur se réserve le droit de refuser la contribution si elle ne respecte pas la ligne éditoriale ou si sa valeur informative ou de conseil n'est pas au rendez-vous.

2 . Présentation de l'auteur du post :

Cet encadré, situé au bas de chaque article donne à chaque contributeur l'opportunité de présenter ses activités. Texte de 300 caractères espaces inclus + photo du contributeur ou logo de sa structure + 1 ou 2 lien(s) sortant(s).

3 . Visibilité :

Nous vous informerons de la publication de l'article et vous enverrons le lien. Pour lui donner encore plus de visibilité, vous vous engagez à citer l'article sur vos sites et à ajouter le lien.

4 . Planning et contact :

Remise de l'article pour validation 2 semaines ouvrées avant date de parution convenue.

Lena Rogel

Directrice Marketing Communication

lena@enpersonne.com

 Bonne écriture et contribution à tou·te·s !



Vous souhaitez profiter de la newsletter ? [Inscrivez-vous dès maintenant.](#)